



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/67

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Envoyé en préfecture le 31/05/2018
Reçu en préfecture le 31/05/2018
Affiché le 
ID : 033-243301264-20180529-2018_67-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date de convocation : le 22 mai 2018

Date d'affichage de la convocation au siège : le 22 mai 2018

Le 29 Mai de l'année deux mille dix-huit
à 18h30

à Beautiran – Espace culturel Gilles Pezat
Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Christian
TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	E	Mme DEBACHY	MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	P	
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	E	M. DARBO	MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOUROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	P	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BENCTEUX Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme BOURGADE
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN-DAUZAN
DE MONTESQUIEU Alexandre	E	Mme OHRENSSTEIN-DUFRANC	DEBACHY Maryse	P	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN- DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	E	M. FATH			

Sur proposition de Monsieur le Président, Mme CHENNA est élu(e) secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 10 avril 2018 est adopté à l'unanimité

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/67

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Envoyé en préfecture le 31/05/2018

Reçu en préfecture le 31/05/2018

Affiché le

ID : 033-243301264-20180529-2018_67-DE

SLOW

Vu le décret 2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au conseil local et au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et au plan de prévention de la délinquance dans le département,

Vu la délibération du Conseil communautaire 2004/76 portant création d'un CISPD,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, notamment les compétences optionnelles section 2,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance exerce ses compétences dans les conditions prévues aux articles D 2211-1, D 2211-3 et D2211-4 du décret sus-visé.

Présidé de droit par le Président de l'EPCI (ou son représentant), le CISPD comprend :

- le Préfet et le Procureur de la République (ou leurs représentants),
- les maires (ou leurs représentants), des communes membres de l'EPCI,
- le Président du Conseil Général (ou son représentant),
- des représentants des services de l'État désignés par le Préfet,
- des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques, désignés par le Président du CISPD, après accord des responsables des organismes dont ils relèvent.

Des Présidents des EPCI intéressés ainsi que des personnes qualifiées peuvent être associés, le cas échéant, aux travaux du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

La composition du CISPD est fixée par arrêté du Président de l'EPCI.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/67

**OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU
CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE
PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE**

Envoyé en préfecture le 31/05/2018

Reçu en préfecture le 31/05/2018

Affiché le

ID : 033-243301264-20180529-2018_67-DE

SLOW

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Désigne les membres du CISPD comme suit :

Ayguemorte les Graves	M. DANNE
Beautiran	Mme LAGARDE
Cabanac et Villagrains	Mme CANADA
Cadaujac	Mme ROUSSELOT
Castres Gironde	M. LARRUE
Isle Saint Georges	Mme BETES
La Brède	M. DUFRANC
Léognan	Mme FOURNIER
Martillac	M. CLAVERIE
Saint Médard d'Eyrans	M. ARMOET
Saint-Morillon	Mme BOURGADE
Saint Selve	Mme BURTIN DAUZAN
Saucats	Mme GIRAUDEAU

- Indique que Monsieur le Président de la CCM préside de droit le CISPD,
- Décide de désigner **Monsieur Michel DUFRANC** comme représentant du Président de la CCM.

Fait à Martillac, le 29 Mai 2018

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement